

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.144

L'An deux Mille Quinze, le 14 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 décembre 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 décembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « SCOLAIRE ET FORMATION »

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : UNANIMITÉ

La Commission « Scolaire et Formation », qui s'est réunie le 26 novembre 2015, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Scolaire,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	1 000,00 €
○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	350,00 €
○ ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	1 000,00 €
○ ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE ELEMENTAIRE MAINE GEOFFROY (Classe de neige à Lamoura du 04 au 10 janvier 2016)	2 548,00 €
○ FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE HENRI DUNANT	500,00 €
○ FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE EMILE ZOLA	500,00 €
TOTAL	5 898,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO